

la fédération des arts de la rue
auvergne-rhône-alpes



Fédération des
Ensembles Vocaux et
Instrumentaux
Spécialisés



GRAND
BUREAU

Réseau musiques actuelles
Auvergne-Rhône-Alpes

GROUPE DES 20
SCÈNES PUBLIQUES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES FORCES
MUSICALES

Le mail|on

Pro fedim

SMAU
SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES

SYNDICAT NATIONAL DES
SNSP
SCÈNES PUBLIQUES

synavi
syndicat national
des arts vivants

JAZZ
(S)
RA



SYNDICAT DES CIRQUES
ET COMPAGNIES
DE CRÉATION

syndeac

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

délégation régionale
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

A l'attention
des Maires et des Président.e.s des intercommunalités et des départements
de la région Auvergne Rhône-Alpes

Le 14 avril 2020

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire exceptionnelle qui frappe aujourd'hui notre pays fragilise très fortement le secteur culturel et particulièrement le champ du spectacle vivant, dont l'activité est totalement à l'arrêt depuis les annonces du gouvernement des 13 et 16 mars derniers.

Nous, syndicats et réseaux professionnels du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, couvrant un périmètre extrêmement large de structures culturelles de création, de diffusion ou de pratique, de festivals, de compagnies et équipes artistiques, de producteurs, d'auteur.e.s, dans toutes les disciplines du spectacle vivant, avons souhaité collectivement vous solliciter en cette période de crise inédite.

Afin d'amortir l'impact de la suspension des activités sur notre secteur, nous demandons le maintien intégral et sans conditions de tous les financements de votre collectivité au spectacle vivant, qu'il s'agisse des subventions ou des engagements pris envers les structures, les prestataires et fournisseurs, ainsi qu'envers les artistes et les techniciens. Concernant les subventions, nous

avons besoin d'une instruction accélérée des dossiers en cours et de formalités simplifiées pour permettre un versement rapide des aides. Concernant les contrats de spectacles et d'actions culturelles prévus, nous vous demandons de ne pas faire jouer la clause de force majeure, comme nous nous y engageons aussi, ni d'opposer le service non fait au paiement des engagements, comme le permet maintenant l'ordonnance du 25 mars.

Seule une chaîne éthique de responsabilité entre nous tous permettra d'envisager l'avenir.

Parmi les points de vigilance sur lesquels nous attirons votre attention figure l'articulation entre indemnisation et reprogrammation des représentations annulées, en pleine concertation avec les équipes concernées, qui, elles, devront assumer leurs responsabilités d'employeur.

Concernant l'activité culturelle de l'été et de la prochaine saison, il nous semble important de maintenir une continuité de l'action publique en prenant les décisions indispensables à notre secteur, même si, dans certaines collectivités, les élections municipales n'ont pas abouti à la nomination d'un exécutif.

Cette chaîne éthique est précieuse mais ne permettra pas de couvrir toutes les situations. Nous vous invitons à mettre en œuvre des mesures particulières pour les plus fragiles en complément des budgets culturels déjà prévus dans votre collectivité, y compris pour les structures peu ou pas subventionnées qui réalisent des missions d'intérêt général.

Nous appelons votre collectivité, en concertation avec les autres collectivités et avec les professionnels, à penser dès maintenant un ambitieux plan de relance pour le spectacle vivant et la culture, qui seront un ciment indispensable à la société que nous devons reconstruire demain.

Nous sommes à votre disposition pour échanger à ce sujet et être force de proposition en tant qu'acteurs de terrain.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Organisations syndicales et fédérations professionnelles régionales :

Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône-Alpes, FEVIS, Forces Musicales, Grand Bureau, Groupe des 20, Jazz(s) RA, Le Maillon, Profedim, SCC, SMA, SNSP, Syndeac, Synavi

Contact : spectacle.vivant.aura@gmail.com